



PROFESSEUR(E) DE PIANO

I – DEFINITION DU POSTE

Au sein de l'école de musique intercommunale de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, le professeur de piano sera conduit à disposer son enseignement dans les locaux de l'intercommunalité situés dans la commune de Gacé à compter de septembre 2025.

II-DESCRIPTION DES MISSIONS ET PRINCIPALES ACTIVITES

Cours individuels ou collectifs de piano – 4h/semaine (lundi)

- Enseignement du piano à des élèves de tout âge et niveau, principalement :
- Transmission des bases techniques, musicales et interprétatives
- Préparation aux examens internes et/ou aux auditions publiques
- Participation à la vie pédagogique de l'école : concerts, rencontres, projets collectifs

III – EXIGENCES DU POSTE

Formation :

- Diplôme d'État (DE) de professeur de musique spécialité piano, ou
- Diplôme reconnu équivalent (Conservatoire, CNSM, DUMI avec spécialisation piano acceptée)

Compétences :

- Pédagogie adaptée à différents publics (enfants, débutants, intermédiaires)
- Maîtrise technique du piano, répertoire varié
- Capacité à motiver et accompagner les élèves sur le long terme
- Travail en équipe pédagogique

Qualités attendues :

- Pédagogie bienveillante, patience
- Dynamisme, autonomie
- Sens de l'organisation et de la communication

IV – SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

N.B. : Le Code du travail (art. L230-3) rappelle qu'« il incombe à chaque agent de prendre soin, en fonction de la formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou des omissions au travail ». Voir aussi le Règlement intérieur.

Permis B obligatoire

V – TEMPS ET LIEU DE TRAVAIL

Lieu d'exercice

Principalement à Gacé, déplacements ponctuels si nécessaire à Vimoutiers (siège et lieu principal de l'école de musique intercommunale) ou sur d'autres communes de la CDC VAM pour projets.

Durée hebdomadaire du travail : Temps partiel - 4 heures hebdomadaires, le lundi en fin d'après-midi.

VI – CONDITIONS D'EMPLOI

- Contrat : CDD
- Rémunération : selon grille territoriale ou convention collective
- Poste principalement sédentaire, avec déplacements éventuels pour concerts ou projets
- Encadrement par la direction de l'école de musique

Candidature

Envoyer CV + lettre de motivation à : recrutement@cdcvam.fr